

14193/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2010/788/PESC concernant
des mesures restrictives en raison de la situation en République
démocratique du Congo**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes